

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de Novembre, à 09 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Sainte-Radégonde-des-Noyers sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	Pouvoir à Mme LESAUVAGE
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
	Présents : 10 – représentés : 1	11/15
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
MOREILLON Jean-Pierre	PUYRAVAULT	Suppléant
BRODU Léonne	ST GEMME LA PLAINE	Suppléante
GANDRIEAU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
BAUDON Geoffroy	LA TAILLEE	Suppléant
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
GARREAU Dominique	VOUILLE LES MARAIS	Suppléant
	Présents : 11 – représenté : 0	11/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à DUPAS Laurent
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
BOUILLAUD Stéphane	FONTENAY LE COMTE	Suppléant
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS LAURENT	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
SAVINEAU Michel	PISSOTTE	Suppléant
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
GUILLON Francis	ST MICHEL LE CLOUCQ	Suppléant
	Présents : 10 – représentés : 2	12/22
CC Pays de la Chataigneraie		
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	

GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
	Présents : 4 – représentés 0	
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
	Présent : 1 – représentés 0	0/02
	Total présents	36
	Total représentés :	3
	Total présents et représentés :	39/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : APPEL A COTISATION 2026 – DELIB N°90/2025

Le Président expose que lors de l’assemblée du 6 décembre 2021, les besoins en participation statutaires pour les années à venir ont été présentés, accompagnés de différents scénarios de déclinaison en termes de participation statutaire.

Pour rappel, le Comité Syndical avait retenu une participation au SmVSA globale fixe pour la période 2022-2026 de 1 469 896€, avec une répartition entre ses membres comme suit :

EPCI	Critère de l'EPCI			Calcul de la participation	
	Versant	Marais	Population	2016-2021	2022-2026
Sud Vendée Littoral	10 030ha	22 338ha	18 908	335 144 €	437 099 €
Fontenay Vendée	35 495ha	5 334ha	35 082	398 405 €	517 293 €
CC VSA	20 004ha	9 929ha	16 409	256 451 €	329 938 €
Chataigneraie	14 810ha	0ha	7 528	102 190 €	128 333 €
Agglo 2B	1 557ha	0ha	483	8 247 €	10 666 €
CC Aunis Atlantique	0ha	3 105ha	1 690	36 293 €	46 566 €
Total	81 896ha	40 706ha	80 100hab	1 136 730 €	1 469 896 €
Taxe par critère	4,00€/ha	10,00€/ha	9,18€/hab		

L’application de la révision des statuts n’entrant qu’à compter de 2026, l’actualisation de la taxe GEMAPI s’effectuera à compter de l’exercice budgétaire 2027.

- Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l’unanimité :
- APPROUVE le maintien de la cotisation de la taxe GEMAPI pour l’année 2026 selon la répartition ci-dessus ;
 - AUTORISE le Président à inscrire ces recettes au Budget 2026 et émettre les titres correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER